

Sécurité dans les laboratoires

Labo de structures (responsable : Claude Aubé)

Maintenir toute l'allée de circulation devant la grande porte non encombrée.

Casques et lunettes protectrices : port obligatoire en tout temps (écran supplémentaire de protection pour les yeux si nécessaire)

Note : cette règle pourra être suspendue pour une activité de démonstration impliquant aucune manipulation à la condition que le périmètre utilisé soit clairement identifié et délimité avec du ruban jaune et que le pont roulant soit à l'arrêt pour toute la durée de la démonstration. Dans ce cas, la personne voulant tenir une telle activité doit prévenir à l'avance le technicien responsable du laboratoire).

Chaussures de sécurité: port en tout temps pour y travailler (techniciens, étudiants gradués, etc.) mais exemption pour y circuler brièvement.

En dehors des heures normales de travail, nul peut travailler seul si du/des transport/manipulation/montage/essai sont impliqués. Le cas échéant, la présence d'un technicien du groupe concerné est requise.

La manette de contrôle du pont roulant sera modifiée pour qu'il soit normalement barré. Une clé différente de celle de l'atelier sera requise. Le pont roulant doit être opéré seulement par les techniciens qui ont reçu une formation à cet effet.

Le travail en hauteur est réservé aux techniciens. Toutefois, toute personne possédant une carte de l'ASP Construction en règle pourra participer à des travaux en hauteur sous 4 conditions :

- Être stagiaire ou étudiant(e) gradué(e) sous la direction d'un professeur du département
- Être sous la supervision immédiate d'un technicien du département pendant tout le déroulement des travaux (le technicien doit être à proximité du montage en tout temps)
- Avoir suivi dudit technicien une formation maison sur les consignes de sécurité à respecter pour une exécution sécuritaire du travail en hauteur
- Compléter et signer la Fiche de formation - Travail en hauteur

Une clé ne sera pas laissée dans le chariot-élévateur. Seules les personnes ayant reçu une formation pourront obtenir une clé. Toute clé trouvée sur place sans surveillance doit être retournée au directeur du département.

Le nettoyage après un essai/montage/démontage fait partie intégrante du déroulement de l'essai. Autrement dit, un essai n'est pas complété tant et aussi longtemps que le nettoyage des lieux n'est pas fait jusqu'à remise à l'état initial des lieux. Après usage, les outils et les élingues empruntés doivent être remis au bon endroit.

Labo de béton (responsable : Sylvain Roy)

Chaussures de sécurité et lunettes : port en tout temps mais exemption pour y circuler brièvement (chaussures fermées au minimum). Écran supplémentaire de protection pour les yeux si nécessaire.

Labo de géotechnique (responsable : Jean-Guy Lemelin)

Chaussures fermées obligatoires en toutes occasions pour les étudiants de tous les cycles d'enseignement (à spécifier dans les modalités des cours concernés).

Lunettes de sécurité au besoin (manipulation d'acides, etc.).

Labo du génie de l'environnement (responsable : Serge Bérubé)

Sarreau et lunettes de protection : port obligatoire en tout temps.

Gant en nitrile à porter lors de manipulation de produits chimiques.

Chaussures fermées obligatoires en toutes occasions pour les étudiants de tous les cycles d'enseignement (à spécifier dans les modalités des cours concernés).

En dehors des heures normales de travail, nul ne peut y travailler seul.

Labo de la rue Sauvé (responsable : Claude Faucher)

Chaussures de sécurité et lunettes : port en tout temps mais exemption pour y circuler brièvement (chaussures fermées au minimum). Écran supplémentaire de protection pour les yeux si nécessaire.

En dehors des heures normales de travail, nul peut travailler seul si du/des transport/manipulation/montage/essai sont impliqués. Le cas échéant, la présence d'un technicien du groupe concerné est requise.

Une clé ne sera pas laissée dans le chariot-élévateur. Seules les personnes ayant reçu une formation pourront obtenir une clé. Toute clé trouvée sur place sans surveillance doit être retournée au directeur du département.

Le nettoyage après un essai/montage/démontage fait partie intégrante du déroulement de l'essai. Autrement dit, un essai n'est pas complété tant et aussi longtemps que le nettoyage des lieux n'est pas fait jusqu'à remise à l'état initial des lieux.

Labos d'enseignement

Chaussures fermées obligatoires en toutes occasions pour les étudiants de tous les cycles d'enseignement (à spécifier dans les modalités des cours concernés).

Atelier de mécanique (responsables : Claude Faucher et Claude Aubé)

Personnes autorisées seulement, à l'exception des personnes ayant reçu une permission des responsables): renforcer l'application de cette règle. Maintenir la porte fermée et barrée (pas de coin de bois...).

Les outils de l'atelier doivent demeurer sur place ou y retourner la même journée dans le cas d'un emprunt autorisé. Si un outil est brisé lors de l'usage, prévenir un responsable.

Propreté + civisme = sécurité : laisser les surfaces de travail libres (établi, tables) afin de permettre aux autres utilisateurs d'y travailler; après chaque opération d'usinage, le technicien doit procéder au nettoyage des lieux.

Chaîne de commandement en cas d'infraction

Première fois : un avis verbal poli de se conformer est signifié à la personne fautive, accompagnée de la mention que la prochaine fois, le technicien responsable du labo ainsi que le responsable de la santé et de la sécurité du département (Serge Bérubé) seront avisés;

Deuxième fois : le responsable de la sécurité est prévenu et il émet un avis écrit (avec copie au Directeur du département) après avoir rencontré la personne pour lui expliquer poliment les risques encourus;

Troisième fois : le Directeur du département est immédiatement avisé et une sanction appropriée est appliquée, au terme d'une rencontre polie avec la personne concernée. Cette dernière pourrait se voir interdite d'accès au labo pour une période.